

1. Identification**Identificateur de produit****Identité du produit**

Aluminum Sulfate, Acidized (CHE-5060S)

Autres moyens d'identification;

Nest pas applicable

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillé

Traitemen municipal et industriel de l'eau et des eaux usées pour l'élimination de la turbidité, de la couleur, des solides en suspension et du phosphore. Compactage des boues et réduction du volume. Étang de traitement. Clarification des eaux usées huileuse et flottation à l'air dissous. Rupture de l'émulsion.

Restrictions d'utilisation:

Non disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Nom de la société**

Chemtrade Logistics Inc. (Canada)
155 Gordon Baker Road Suite 300
Toronto, Ontario M2H 3N5
416-496-5856

Chemtrade Logistics Inc. (US)
90 East Halsey Road, Suite 200
Parsippany, NJ 07054
(800) 228- 8558

Secours**Téléphone No**

Numéro de Chemtrade en cas d'urgence : (866) 416-4404 (États-Unis et Canada)
CHEMTREC +1-800-424-9300

Pour une urgence chimique, un déversement, une fuite, un incendie, une exposition ou un accident, appeler CHEMTREC - jour et nuit

Service clientèle:

Pour des renseignements sur la FDS: (416) 496-5856
www.chemtradelogistics.com

2. Identification des dangers du produit

Cette FDS est alignée sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Classification de la substance ou du mélange

Corrosion du métal; H290	Peut-être corrosif pour les métaux.
Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 2; H315	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Éléments d'étiquetage**Danger**

H290 Peut-être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

[Prévention] :

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection, une protection des yeux, une protection du visage.

[Réponse] :

P302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un médecin.

P332+313 EN CAS D'IRRITATION CUTANÉE : consulter un médecin.

P362+364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

[Stockage] :

P406 Conserver dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante.

[Disposition] :

Pas de déclarations d'élimination

Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Ce produit ne contient aucun produit chimique perturbateur endocrinien.

Ne contient PAS de composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS) selon la liste combinée PFASMASTER de l'EPA des États-Unis des produits chimiques PFAS.

3. Composition / informations sur les composants

Ce produit contient les substances suivantes qui présentent un danger au sens du Règlement sur les produits dangereux.

Ingrédient/Désignations chimiques	Poids %	Classification	Remarques *
Sulfate d'aluminium Numéro CAS: 10043-01-3 Synonymes : Aucune information disponible	30 - 60	Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1; H318 Corrosion du métal; H290	Pas de données disponibles.
Acide sulfurique Numéro CAS: 7664-93-9 Synonymes : Aucune information disponible	7 - 13	Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 1A; H314: C ≥ 15 % Corrosion cutanée / irritation cutanée catégorie 2; H315: 5 % ≤ C < 15 % Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2; H319: 5 % ≤ C < 15 % Corrosion du métal; H290 > 1%	Pas de données disponibles.

La concentration réelle ou la plage de concentration est retenue comme secret commercial.

*PBT/vPvB - substance PBT, vPvM ou vPvB.

Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact de composition sont retenus en tant que secret commercial au sens de la norme de communication des dangers de l'OSHA [29 CFR 1910.1200].

Section 4. Premiers secours

Description des premiers secours
Généralités

En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Ne rien faire ingérer. Si la personne est inconsciente, la placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Yeux

Irriguer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 30 minutes, en tenant les paupières écartées et consulter un médecin. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

Peau	Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utilisez un nettoyant pour la peau reconnu. Tremper la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche et boire lentement plusieurs verres d'eau. Appeler un médecin. Ne PAS administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente ou prise de convulsions.
Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Résumé	Le contact avec les yeux provoque de graves dommages aux yeux. Le contact avec la peau provoque une irritation. Effets aigus sur la santé : la substance cause de graves dommages aux yeux et irrite la peau. YEUX: Le contact provoque de graves dommages aux yeux. Cause des lésions permanentes à la cornée, à l'iris et à la conjonctive. (IMMÉDIAT) PEAU :Cause une irritation de la peau (IMMÉDIATE). INHALATION: Peut-être corrosif pour les voies respiratoires. (IMMÉDIAT) Une exposition prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. INGESTION: Peut provoquer des brûlures ou irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. (IMMÉDIAT)
Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin. Voir la section 2 pour plus de détails.	
Yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Peau	Provoque une irritation cutanée.
Effets chroniques	Symptômes chroniques : Pas disponible, aucun connu

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction recommandés: Pulvérisation d'eau, produit chimique sec, mousse, dioxyde de carbone.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau ou un gros jet d'eau. L'utilisation d'un gros jet d'eau peut propager le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux :Oxydes de soufre à températures élevées. Des gaz dangereux peuvent se former au contact de substances chimiques comme les cyanures, les sulfures et les carbures. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils aux pompiers

Comme pour tous les incendies, portez une pression positive, un appareil respiratoire autonome (APRA) avec une pièce complète et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter les lieux. Portez des APRA pendant le nettoyage immédiatement après l'incendie. Ne pas fumées.

Risque d'incendie: Le produit n'est pas inflammable, mais peut brûler à des températures

élevées. **Produits de combustion dangereux :** Oxydes d'aluminium. Oxydes de soufre. Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Cyanure d'hydrogène,

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif. Le contact avec des substances métalliques peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

Instructions de lutte contre les feux: N'entrez pas dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire. Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les contenants exposés. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela Peut-être fait sans risque. **Exercice prudence lorsque vous combattez un incendie chimique.**

Les réactions dangereuses se produiront pas dans des conditions normales.

Autres informations: Ne laissez pas le ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les drains ou les cours d'eau.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer les zones environnantes. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Ne touchez pas ou ne marchez pas à travers les matériaux déversés. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Fournir une ventilation adéquate. Portez un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Voir la section 8. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. L'avez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumées et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Éviter la libération dans l'environnement.

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection personnelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel qualifié

dès que les conditions le permettent.

Aérer la zone.

Contenir, diluer avec précaution à l'eau et neutraliser avec de la soude ou de la chaux.

Pour l'isolation : Confiner tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions. Ventiler la zone.

Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Section 7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Ne pas ajouter d'eau au contenu du récipient du fait des risques de réaction violente. Toujours ajouter lentement et par petites quantités. Ne jamais utiliser d'eau chaude. Ne jamais ajouter d'eau aux acides, mais toujours ajouter les acides à l'eau.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Prévention] :

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à une température comprise entre -5°C et 40°C.

Se conformer à la réglementation applicable.

Matières incompatibles : Les acides réagissent avec la plupart des métaux en libérant de l'hydrogène gazeux qui peut former des mélanges explosifs au contact de l'air. Eau, solutions alcalines, métaux, poudre métallique, carbures, chlorates, fulminates, nitrates, picrates, agents oxydants forts, agents réducteurs ou matières organiques combustibles.

Des gaz dangereux peuvent se former au contact de substances chimiques comme les cyanures, les sulfures et les carbures.

Peut-être corrosif pour les métaux. Peut libérer des vapeurs corrosives.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Stockage] :

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Traitement municipal et industriel de l'eau et des eaux usées pour l'élimination de la turbidité, de la couleur, des solides en suspension et du phosphore. Compactage des boues et réduction du volume. Étang de traitement. Clarification des eaux usées huileuse et flottation à l'air dissous. Rupture de l'émulsion.

Restrictions d'utilisation:

Non disponible

Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle
Paramètres de contrôle
Exposition

N° CAS	Ingédient	La source	Valeur
7664-93-9	Acide sulfurique	ACGIH	0.2 mg/m ³ (T) Fraction thoracique
		OSHA	1 mg/m ³
		NIOSH	TWA 1 mg/m ³
		Alberta	1 mg/m ³ TWA 3 mg/m ³ STEL
		Colombie-Britannique	0.2 mg/m ³ TWA (contenues dans des brouillards d'acides inorganiques forts, thoracique)
		Manitoba	0.2 mg/m ³ TWA (particules thoraciques)
		Nouveau-Brunswick	1 mg/m ³ TWA 3 mg/m ³ STEL
		Terre-Neuve-et-Labrador	0.2 mg/m ³ TWA (particules thoraciques)
		Nouvelle-Écosse	0.2 mg/m ³ TWA (particules thoraciques)
		Territoires du Nord-Ouest	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic fraction, brouillards d'acide fort uniquement) 0.6 mg/m ³ STEL (thoracic fraction, brouillards d'acide fort uniquement)
		Nunavut	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic fraction) 0.6 mg/m ³ STEL (thoracic fraction)
		Ontario	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic)
		Île-du-Prince-Édouard	0.2 mg/m ³ TWA (particules thoraciques)
		Québec	1 mg/m ³ TWAEV 3 mg/m ³ STEV
		Saskatchewan	0.2 mg/m ³ TWA (thoracic fraction) 0.6 mg/m ³ STEL (thoracic fraction)
		Yukon	1 mg/m ³ TWA 1 mg/m ³ STEL
10043-01-3	Sulfate d'aluminium	ACGIH	Aucune limite établie
		OSHA	Aucune limite établie
		NIOSH	TWA 2 mg/m ³
		Alberta	Aucune limite établie
		Colombie-Britannique	Aucune limite établie
		Manitoba	Aucune limite établie
		Nouveau-Brunswick	Aucune limite établie
		Terre-Neuve-et-Labrador	Aucune limite établie
		Nouvelle-Écosse	Aucune limite établie
		Territoires du Nord-Ouest	Aucune limite établie
		Nunavut	Aucune limite établie
		Ontario	Aucune limite établie
		Île-du-Prince-Édouard	Aucune limite établie
		Québec	Aucune limite établie
		Saskatchewan	Aucune limite établie
		Yukon	Aucune limite établie

Contrôles de l'exposition**Respiratoire****Yeux****Peau****Contrôles d'ingénierie****Autres pratiques de travail**

Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, portez une protection respiratoire approuvée.

Lunettes de sécurité chimique et écran facial.

Portez des gants résistants aux produits chimiques : Polychlorure de vinyle (PVC), nitrile, viton™ (une marque de commerce de la société Chemours), butyle ou caoutchouc butyle. Évitez le contact avec la peau. Portez des gants de protection. Portez des vêtements de protection appropriés.

Matériaux pour vêtements de protection: Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés : Des fontaines d'urgence pour les douches oculaires et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que toutes les réglementations nationales et locales sont respectées.

Mettez l'équipement de protection individuelle approprié. Gants chimiquement compatibles, vêtements de protection, lunettes de sécurité résistantes aux produits chimiques et écran facial. En cas de ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.

En cas de rupture de ligne et lorsqu'il y a un risque d'exposition plus élevé, des vêtements de protection supplémentaires peuvent être nécessaires. Une évaluation des dangers de l'EPI propre au site est recommandée et devrait être examinée pour toute exigence supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour des tâches spécifiques.

Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne respirez pas de brume, de pulvérisation et de vapeurs.

Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements. Utilisez l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Portez des gants de protection, une protection pour les yeux et une protection faciale (voir la section 8 pour plus de détails).

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. L'avez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon doux avant de manger, de boire ou de fumées et en quittant le travail. Retirez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques
Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	clair, de couleur ambre à bleu-vert clair
Odeur	pas d'odeur
Seuil olfactif	Aucune information disponible
Point de fusion / point de congélation (°C)	<-18°C (< 0°F)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Nest pas applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosivité : Aucune information disponible Limite supérieure d'explosivité: Aucune information disponible
Point d'éclair	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammation (°C)	Aucune information disponible
Température de dégradation (°C)	Aucune information disponible
pH	<1
Viscosité (cSt)	Aucune information disponible
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble dans l'eau.
Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)	Aucune information disponible
Tension de vapeur (Pa)	Aucune information disponible
Densité	Aucune information disponible
Densité de vapeur	Aucune information disponible
Vitesse d'évaporation (Ether =1)	Aucune information disponible 1.25 - 1.28

9.2. Autres informations

Aucune autre information pertinente.

Section 10. Stabilité et réactivité
Réactivité

Corrosif pour les métaux. Le contact avec les métaux peut évoluer en hydrogène gazeux inflammable.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage (voir rubrique 7).

Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec certaines bases.

Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.

Matières incompatibles

Les acides réagissent avec la plupart des métaux en libérant de l'hydrogène gazeux qui peut former des mélanges explosifs au contact de l'air. Eau, solutions alcalines, métaux, poudre métallique, carbures, chlorates, fulminates, nitrates, picrates, agents oxydants forts, agents réducteurs ou matières organiques combustibles.

Des gaz dangereux peuvent se former au contact de substances chimiques comme les cyanures, les sulfures et les carbures.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre à températures élevées. Des gaz dangereux peuvent se former au contact de substances chimiques comme les cyanures, les sulfures et les carbures.

Section 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Remarque : En l'absence de données LD50 pour une toxine aiguë à parcours spécifique, l'estimation ponctuelle de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'estimation de toxicité aiguë du produit.

	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Estimations de la toxicité aiguë du produit	NA	NA	NA	NA	NA

Ingédient	Oral DL50, mg / kg	DL50 de la peau, mg / kg	Inhalation vapeur CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation poussières / brouillard CL50, mg / L / 4 heures	Inhalation gaz CL50, ppm
Sulfate d'aluminium - (10043-01-3)	6,207.00, Souris - Catégorie: NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Acide sulfurique - (7664-93-9)	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingédient	La source	Valeur		
7664-93-9	Acide sulfurique	CIRC	Groupe 1		
		ACGIH	A2 (in strong inorganic acid mists)		
10043-01-3	Sulfate d'aluminium	CIRC	No		
		ACGIH	Aucune limite établie		

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité Aiguë - Orale	---	Non applicable

Toxicité Aiguë - Cutanée	---	Non applicable
Toxicité Aiguë - Inhalation	---	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire	---	Non applicable
Sensibilisation cutanée	---	Non applicable
Mutagénicité sur les cellules germinales	---	Non applicable
Cancérogénicité	---	Non applicable
Toxicité pour la reproduction	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	---	Non applicable
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	---	Non applicable
Danger par aspiration	---	Non applicable

Voies d'entrée possibles :

Inhalation, ingestion, contact et absorption cutanées.

Symptômes et effets, aigus et différés :

Le contact avec les yeux provoque de graves dommages aux yeux. Le contact avec la peau provoque une irritation.

Effets aigus sur la santé : la substance cause de graves dommages aux yeux et irrite la peau.

YEUX: Le contact provoque de graves dommages aux yeux. Cause des lésions permanentes à la cornée, à l'iris et à la conjonctive. (IMMÉDIAT)

PEAU : Cause une irritation de la peau (IMMÉDIATE).

INHALATION: Peut-être corrosif pour les voies respiratoires. (IMMÉDIAT) Une exposition prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

INGESTION: Peut provoquer des brûlures ou irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. (IMMÉDIAT)

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial : En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical/consulter un médecin.

Yeux Provoque des lésions oculaires graves.

Peau Provoque une irritation cutanée.

Effets chroniques
Symptômes chroniques : Pas disponible, aucun connu

Section 12. Informations écologiques
Toxicité

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 3 pour des données spécifiques.

Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 hr LC50 poisson, mg/l	48 hr EC50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l
Sulfate d'aluminium - (10043-01-3)	186.00, Danio rerio	38.20, Daphnia	Pas de données disponibles
Acide sulfurique - (7664-93-9)	27.00, Lepomis macrochirus	100.00, Desmodesmus subspicatus	100.00, Desmodesmus subspicatus

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible sur la préparation même.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB/vPvM.

Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13. Considérations relatives à l'élimination
Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à toutes les réglementations locales, régionales, fédérales, provinciales, territoriales et internationales.

Écologie - Déchets : Évitez les rejets dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

Informations Supplémentaires : Le contenant peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Section 14. Informations relatives au transport

DOT (Domestic Surface Transportation) : Ce produit est exempté de la réglementation HM lorsqu'il est transporté conformément à 49CFR 173.154 (d).

Matériaux corrosifs pour l'aluminium ou l'acier seulement. À l'saufion d'une substance dangereuse, d'un

déchet dangereux ou d'un polluant marin, une matière classée dans la classe 8 du groupe d'emballage III, uniquement en raison de son effet corrosif.

- (1) Sur l'aluminium n'est soumis à aucune autre exigence du présent sous-chapitre lorsqu'il est transporté par véhicule automobile ou wagon dans un emballage construit de matériaux qui ne réagiront pas dangereusement avec le matériau corrosif ou qui ne seront pas dégradés par celui-ci ; ou
- (2) Sur l'acier n'est soumis à aucune autre exigence du présent sous-chapitre lorsqu'il est transporté par un véhicule automobile ou un wagon dans un emballage en vrac construit de matériaux qui ne réagiront pas dangereusement avec la matière corrosive ou ne seront pas dégradés par celle-ci.



Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD.

	TMD (transport terrestre national)	IMO / IMDG (transport maritime)	ICAO/IATA
Numéro ONU	UN3264	UN3264	UN3264
Nom d'expédition des Nations unies	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Contains Aluminum Sulfate, Sulfuric Acid)	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Contains Aluminum Sulfate, Sulfuric Acid)	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Contains Aluminum Sulfate, Sulfuric Acid)
Classe(s) de danger pour le transport	Classe: 8	Classe: 8	Classe: 8
Groupe d'emballage	III	III	III

Dangers pour l'environnement

Polluant marin: Non;

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

Section 15. Informations réglementaires

Résumé sur les réglementations	La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés.
Loi sur le contrôle des substances toxiques des États-Unis (TSCA):	Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

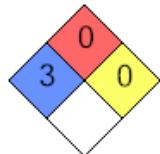
Classement NFPA

Santé (bleu) :3

Feu (rouge) :0

Réactivité (jaune) :0

Spécial (blanc) :--



Remarque : Les aérosols d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans la liste de cancérogènes de la Proposition 65 de la Californie. L'acide sulfurique, en soi, n'est pas répertorié dans la liste de la Proposition 65. En revanche, si un produit contient de l'acide sulfurique et génère, dans des conditions d's, une brume acide contenant à son tour de l'acide sulfurique, il figurera dans cette liste. Le terme « fort » ne fait pas référence à la concentration d'acide, mais à sa puissance. Les brumes d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique sont répertoriés dans cette liste sur la base de l'identification formelle par le National Toxicology Program (NTP) aux États-Unis, dans son neuvième rapport sur les cancérogènes selon lequel ce mélange chimique est « considéré comme un cancérogène humain ». (Avis public disponible, en anglais, à l'adresse http://www.oehha.ca.gov/prop65/CRNR_notices/admin_listing/intent_to_list/noil19b4.html.)]

Liste intérieure des substances (LIS) du Canada :

Sulfate d'aluminium

Acide sulfurique

eau

Liste extérieure des substances (LES) :

À notre connaissance, il n'existe pas de produits chimiques à des niveaux qui exigent des rapports en vertu de cette loi.

Section 16. Autres informations**Date de révision** 11/03/2025**Numéro de fiche** 7**signalétique**

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données jugées correctes. Cependant, aucune garantie ou assurance d'aucune sorte, express ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute obligation pour les effets nocifs qui peuvent être provoqués par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, règlements et ordonnances en matière de santé et de sécurité applicables.

Le texte intégral des phrases figurant à la section 3 est :

H290 Peut-être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Avertissement : Les informations présentées ici sont fournies à titre de guide à ceux qui manipulent ou utilisent ce produit. Des pratiques de travail sécuritaires doivent être utilisées lorsque vous travaillez avec des matériaux. Il est important que l'utilisateur final décide de la pertinence des procédures de sécurité utilisées lors de l'utilisation de ce produit.

Fin du document